



Montpezat sous Bauzon

Janvier 2016



**BULLETIN
MUNICIPAL**
NUMÉRO 61

www.montpezatsousbauzon.fr



La rue Montlaur

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Place de la République
 Tél.: 04 75 94 41 29 - Fax : 04 75 94 55 09
 E-mail : mairie.montpezatsousbauzon@wanadoo.fr
 Site : www.montpezat-sous-bauzon.fr

Horaires d'ouverture au public

Lundi : 9 h - 12 h et 13 h - 17 h
 Mardi : 8 h - 12 h
 Mercredi : 8 h - 12 h et 13 h - 17 h
 Jeudi : 8 h - 12 h et 13 h - 17 h
 Vendredi : 8 h - 12 h
 Samedi : 9 h - 12 h

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Place de la République
 Tél.: 04 75 87 29 41
 E-mail : bm-montp@inforoutes-ardeche.fr

Horaires d'ouverture au public

Mardi : 17 h - 19 h
 Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h
 Jeudi : 9 h - 12 h
 Vendredi : 9 h - 12 h et 15h - 19h
 Samedi : 9 h - 12 h

Responsable de publication

Daniel Chambon

Maquette - Mise en pages

Creative-Diffusion - Montpezat-sous-Bauzon

Impression

Graphicouleurs - Coucouron

Crédit photos

Merci aux différents contributeurs et à Laurent Moulin pour la fourniture à titre gracieux des photos



LAURENT MOULIN
 Photographie

Mariage, Portrait, Grossesse, Naissance, Anniversaire...

laurentmoulin33@yahoo.fr
 06 26 75 12 45

www.laurentmoulinphotographie.fr



Communication imprimée
 Création graphique
 Sites Web

www.creative-diffusion.com

Tél. 09 72 33 91 84
 07560 Montpezat-sous-Bauzon nathalie@creative-diffusion.com



Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Ce bulletin municipal est le premier depuis que vous nous avez accordé votre confiance pour gérer notre commune. La première année de mandat a été consacrée principalement à la gestion des affaires en cours pour en assurer la continuité et leur aboutissement.

En juin 2015, nous vous avons informé par lettre de notre situation financière et en juillet la Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport qui a confirmé l'endettement important de notre collectivité, endettement résultant en partie de différents projets réalisés, ce qui nous a conduit à une gestion budgétaire plus restrictive, à diminuer les dépenses de fonctionnement et à différer tout nouvel investissement.

L'effort financier inévitable doit être un effort collectif, la conservation de notre niveau de qualité de vie et le développement des projets d'avenir passent automatiquement par cet effort.

Cette période difficile que nous traversons est aussi le résultat conjugué de différents facteurs (réorganisation des collectivités territoriales, baisse de la dotation de l'État, etc.) ce qui nécessite plus que jamais une plus grande solidarité. Le bien vivre ensemble est l'affaire de tous, et c'est ensemble que nous réussirons ce challenge.

Ce présent bulletin a pour but de vous tenir informés sur les nouvelles de la vie communale, sociale, scolaire, sportive, touristique, etc. ainsi que sur les travaux et projets à venir, sans oublier l'état civil qui relate les événements heureux et malheureusement aussi douloureux.

Merci à tous les contributeurs pour leurs différents articles et à nos annonceurs, sans oublier les intervenants extérieurs qui ont permis la conception et l'élaboration de ce bulletin qui se veut le reflet d'un état d'esprit « apaisé » à un moment où notre pays connaît des événements dramatiques sans précédent.

Nous abordons cette nouvelle année avec dynamisme, confiance et courage. L'ensemble des élus, le personnel communal et intercommunal sera au travail pour construire avec vous un avenir fait de sérénité et de fraternité.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter en ce début d'année, tous nos vœux de bonheur et surtout de santé sans quoi rien n'est possible.

Bonne et heureuse année 2016

Votre Maire,
Daniel CHAMBON

L'Aqueduc de Pourcheyrolles





Les Temps d'Activités Périscolaires

Depuis la rentrée 2013, ont été mis en place sur la commune les nouveaux rythmes scolaires avec quatre jours et demi de classe. D'un commun accord entre la municipalité et les professeurs des écoles, il a été choisi de mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur la pause méridienne, soit de 13h30 à 14h15.

C'est ce rythme-là qui est le plus favorable à l'enfant en allongeant sa pause, afin qu'il soit plus attentif aux apprentissages imposés par l'Education Nationale.

De fait, les enfants scolarisés profitent d'activités variées, mises en place par les employées communales travaillant sur le site de l'école. Dès septembre 2015, trois groupes ont été ainsi constitués en fonction de l'âge de l'enfant. Les plus petits sont sur un temps calme et sieste, tandis que les plus grands profitent des locaux de l'ancienne école, du gymnase ou du grand espace naturel de la prairie.

Depuis la rentrée 2015 ils ont participé :

- au niveau NATIONAL, à l'action « nettoyons la nature » qui s'est déroulée sur la prairie ;
- à la semaine de l'écriture, où ils ont pu s'exprimer sur « l'émotion » ;
- au niveau LOCAL, ils ont laissé libre cours à leur imagination en créant des champignons qui ont été exposés à la salle polyvalente lors de l'exposition mycologique du 18 octobre 2015 ;
- ils ont également découvert le patrimoine local avec l'histoire de Notre-Dame de Prévenchères et celle de Marie Rivier ;

- ils participent activement à la réalisation des futurs cendriers qui seront mis en place prochainement dans tout le village et sans oublier, suite à leurs demandes, des jeux extérieurs, des jeux de société, de la lecture, des ballades, la confection de moulins à vent, peinture, etc.

Cela va de soi, sur ces Temps d'activités périscolaires, le personnel en charge

prend en compte la situation de l'environnement et du bien-être de chaque enfant. Il s'engage pour mobiliser chacun d'eux afin de favoriser une ouverture sur le monde et d'adopter une démarche éthique.

Le retour perçu par les enfants est très favorable pour continuer dans cette voie.



Opération "délierrage"

Le lierre cette plante envahissante peut parfois donner un certain cachet sur les façades des vieux châteaux et autres bâtiments ancestraux, sauf que ce dernier, au delà de l'aspect visuel, endommage gravement les murs et les supports auxquels il s'accroche.

Fort de ce constat, il a été décidé de procéder à une opération « délierrage » partout où elle semble nécessaire, et ce pour préserver l'intégrité des édifices concernés.

A ce jour, la façade côté Pourseille de notre église paroissiale, l'escalier de la cour de Clastre, le mur d'enceinte du nouveau cimetière, ainsi que le pont de la Prade, ont fait l'objet de cette opération, travail délicat mené à bien par notre équipe d'employés communaux, qui ont en charge l'entretien et la mise en valeur du patrimoine.

D'autres sites et édifices seront bien entendu concernés dans les prochains



mois par cette action de mise en valeur et de protection.

Des encombrants qui nous encombrent

Notre commune est confrontée, comme bien d'autres et depuis trop longtemps, à une typologie d'incivilités qui a malheureusement tendance à augmenter, à savoir les dépôts sauvages d'objets encombrants.



Ces actes délictueux sont passibles de lourdes amendes (jusqu'à 1500 euros de prévu par le code pénal).

Mais pour cela faut-il encore « prendre sur le fait » le ou les contrevenants, ce qui n'est pas une chose facile, néanmoins certaines mesures que nous ne pouvons dévoiler dans ce bulletin seront prises pour mettre un terme à ces agissements qui polluent au sens propre comme au sens figuré notre cadre de vie.

La propreté de notre village est l'affaire de tous et ne doit pas être compromise par quelques-uns.

L'ensemble des comptes-rendus des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site de la mairie ou, sur simple demande, auprès du secrétariat de la mairie.

Permanence de la gendarmerie

Le 13 novembre 2015 a été signée dans les locaux de la poste communale, une convention entre la Gendarmerie Nationale et le groupe La Poste.



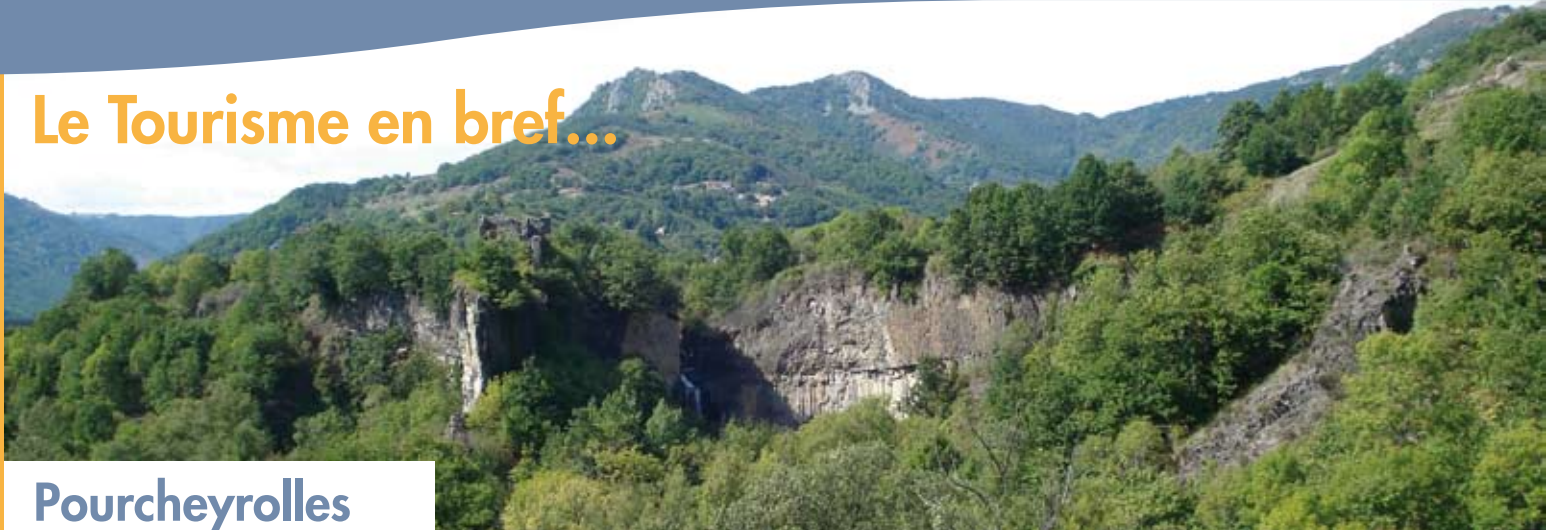
Il s'agit d'une première en région Rhône-Alpes et Montpezat sous Bauzon se trouve être la deuxième commune française à bénéficier de ce partenariat pour le moins novateur.

Le colonel Fourcade, représentant du groupe de gendarmerie d'Ardèche, et Jean-Marc Monteil, délégué du groupe la Poste en Ardèche, ont officialisé cet accord qui permettra la tenue d'une permanence tous les jeudis matin, de 9 à 12 heures, par un représentant de la gendarmerie dans un bureau spécialement aménagé à l'intérieur de la poste.

Chaque citoyen pourra ainsi profiter de cette présence pour effectuer différentes démarches administratives (suivi de plainte déposée par internet, procuration électorale, renseignements divers, etc.).

Il faut saluer à sa juste valeur cette initiative qui marque d'une manière concrète, le souhait de rapprocher la population de ceux qui sont chargés de la protéger.

Le Tourisme en bref...



Pourcheyrolles

Une nouvelle table d'interprétation est en cours de fabrication, elle sera posée sur le belvédère le plus bas (celui d'où l'on distingue la cascade) avec une signalétique appropriée, car de nombreux touristes se trouvaient pour le moins désemparés en arrivant sur site.



Bientôt une nouvelle table d'interprétation

Fermeture du bureau de l'OT

Cette mauvaise nouvelle nous a été apprise lors d'une réunion avec les instances représentatives du département, de l'Office de Tourisme et de la Communauté de communes.

Nous avons bien entendu fait part de notre objection à ce projet, car la fermeture de la permanence de notre bureau en juillet et août va à contre-courant du projet ambitieux du PNR sur le site de la Vestide du Pal. En effet, on ne peut pas d'un côté souhaiter le développement du tourisme et de l'autre fermer le bureau périodique chargé de le promouvoir.

Affaire à suivre... car suite à notre intervention, une « réflexion » est en cours.



A propos du... camping

Afin de couper court aux rumeurs ayant couru cet été, le camping municipal, n'est ni à vendre, ni à mettre en gérance. Bien au contraire, nous souhaitons lui redonner un second souffle, car il en a grand besoin.

Son relooking a déjà commencé au printemps 2014 par la réfection de la toiture de la réception et cela devrait continuer en 2016 par une meilleure optimisation du bloc des sanitaires.

L'acquisition pour le futur de mobil-homes (source de revenus plus importante) est à l'étude, sachant que la mise en conformité des réseaux de raccordements devrait être revue intégralement.

Pour ce qui est du bilan estival, 2015 aura été très satisfaisant, sachant que le chiffre d'affaires généré a été identique à celui de 2014, mais avec 2 mois d'ouverture en moins.

Pour le futur exercice 2016, l'ouverture devrait être effective dès le 1er mai et

jusqu'au 30 septembre, avec la présence sur place d'une personne à plein temps.



Les travaux

Travaux réalisés depuis le début du mandat

- Installation d'un WC Public sous la poste
- Aménagement de la place des Ecoles (collège).
- Allée de la Prade pour la circulation et la sécurisation des collégiens.
- Extension électrique au quartier de la Maze.
- Sécurisation du carrefour de Massoulet
- Agrandissement de la plateforme de déchargement des marchandises pour le VIVAL.
- Remise en état des voiries suite aux différents épisodes cévenols (80 000 € de coût dont 50 % à charge de la commune.

Un enrochement sera effectué dès le début d'année au carrefour de la route des Chaudouards et celle des Souhiols, suite à un glissement de terrain.

Chantiers à venir

Trois chantiers importants devraient pouvoir être réalisés sous réserve de l'obtention de diverses subventions.

Le premier concerne l'agrandissement du nouveau cimetière. En effet, l'ensemble des concessions sont vendues et nous nous devons de pouvoir proposer à ceux qui le souhaitent la possibilité de pouvoir acquérir une sépulture.

Cet agrandissement pourrait se traduire par la création d'une quarantaine d'emplacements.

Le deuxième chantier concerne le camping municipal, plus particulièrement la réfection de la toiture du bloc des sanitaires et, ensuite, la complète rénovation de ce même bloc.

Depuis bientôt deux décennies sans véritable investissement, l'état de ce bloc nécessite une optimisation importante, afin d'offrir aux campeurs et caravaniers un lieu adapté et fonctionnel.

Le troisième est certainement le plus gros chantier, il s'agit de celui de la place de la poste. Notre place, il faut bien l'avouer, n'a pas le reflet que nous souhaiterions qu'elle donne.

Il convient donc d'y consacrer les moyens nécessaires pour qu'elle ressemble enfin à une place publique de village, où l'on puisse se garer autrement que d'une manière aléatoire. A ce sujet, le projet prévoit pas moins d'une quarantaine d'emplacements matérialisés au sol, ce qui permettra aux différents personnels travaillant à proximité de s'y garer correctement. Cela entraînera la fermeture de l'espace de détente, qui sera réservé exclusivement aux loisirs (vélo, ballon, boules, etc.).



La facture d'eau

Dans sa séance du 18 novembre 2015, le Conseil Municipal a validé la proposition de M. le Maire concernant les modalités de facturation du service de l'eau et de l'assainissement en établissant deux factures par an à chaque abonné, à savoir :

- La première facture, pour la période N, établie en début du mois de mars, sur la base de l'abonnement au service de l'eau et (s'il y a lieu) au service de l'assainissement collectif ;
- La deuxième facture, établie en début du mois de septembre, pour la période N-1 à N, représentera le volume réel d'eau consommée, plus les taxes et les redevances, y compris l'assainissement collectif.

Il est rappelé que les compteurs doivent être accessibles afin de faciliter leur relevé et, par ailleurs, il est demandé que chacun soit à même de faire une vérification régulière de son compteur pour détecter des fuites éventuelles.



Ce que l'on ne devrait plus voir

La Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans

La Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans » a été créée par l'arrêté préfectoral du 31 mai 2013, portant sur la fusion des Communauté de communes « Les Grands Serres », « Source de l'Ardèche » et « Porte des Hautes Cévennes Ardéchoises » à compter du 31 décembre 2013.

L'arrêté préfectoral du 23 janvier 2015 a validé les nouveaux statuts.

Cette dernière regroupe 17 communes pour un total d'environ 10 000 habitants, son siège est situé au Château de Blou à Thueyts. Le président est Cédric D'IMPERIO.

Quelles sont les compétences de cette structure territoriale ?

Les compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace :
La Communauté de communes (CDC) participe en lieu et place de ces communes à l'évaluation, la révision et la mise en œuvre de la charte de développement du territoire du Pays de l'Ardèche méridionale.
- Développement économique :
Développement du commerce et de l'artisanat ; gestion des zones ou parcs d'activités artisanales ; promotion du tourisme sur le territoire communautaire par le biais de son office de tourisme intercommunal (basé à Neyrac/Meyras) et de ses annexes (Montpezat, Burzet, Jaujac, Lalevade et Thueyts).

Les compétences optionnelles et facultatives

- Protection et mise en valeur de l'environnement :
Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et assimilés ; adhésion au Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères du Secteur d'Aubenas (SIDOMSA) ; étude, réalisation et gestion de moyens de production d'énergies renouvelables ; adhésion au Syndicat mixte Ardèche Claire gestion des cours d'eau.
- Politique du logement et du cadre de vie dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).
- Création, aménagement et entretien de la voirie communale :
Après un diagnostic de l'intégralité des voiries classées au tableau, cadastrées et revêtues (270 000km sur le territoire de la CDC), une participation financière de la communauté de communes représentant 50% du montant des travaux est attribuée à chaque commune, selon les critères kilométriques, et d'une clé de solidarité basée sur le potentiel fiscal. Cette aide annuelle est accordée sur un programme de travaux pour les quatre années (2016 à 2019). Cela représente un investissement de près de 2 millions d'euros sur la voirie,

financé à 50 % par la CDC et à 50 % par les communes. Une enveloppe spécifique pourra être ajoutée pour répondre à des projets particuliers d'aménagement de village, ou fonds de solidarité pour dégâts d'orage.

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :
Gymnase de Montpezat-sous-Bauzon, stade de Lalevade, stade de Thueyts, piscine de Pont-de-Labeaume, boulodrome de Saint-Pierre-de-Colombier.
 - » Action sociale d'intérêt communautaire : mise en place d'un Centre Intercommunal d'Action Social (CAIS) ; gestion immobilière de la Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) de Jaujac ; création de 10 logements seniors à Saint-Pierre-de-Colombier, gestion immobilière de 8 logements seniors à Jaujac.
 - » Action en faveur de la petite enfance et de la jeunesse : service crèche à Lalevade et micro crèche à Thueyts ; Centre aéré de Fabras ; séjours pour adolescents...
 - » Transport local spécifique : service Aubenas-Thueyts-Mayres.
 - » Relais de services publics à Thueyts.
 - » Manifestations culturelles et événementiels : sport, tourisme, projets culturels...
 - » Communication électroniques et Adhésion au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique ; développement de la fibre optique pour tous.

En novembre 2015, une nouvelle compétence a été prise par le Conseil Communautaire concernant l'urbanisme intercommunal, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

C'est un outil de planification pour l'aménagement de l'espace qui permettra de répondre aux objectifs de développement durable de notre secteur et une mutualisation des moyens et des compétences sur un territoire élargi, cohérent et équilibré.

Pour plus d'informations sur la Communauté de communes :
cdc@ardechedessourcesetvolcans.com